

Avis voté en plénière du 26 novembre 2014

La mixité des métiers

Déclaration du groupe de l'UNAF

L'avis qualifie et apprécie avec rigueur l'état de la mixité des métiers en France. Il note avec précision les évolutions et illustre par quelques familles professionnelles les tendances observées. Le groupe de l'UNAF souligne l'importance de ce travail d'inventaire difficile mais utile pour éclairer les Pouvoirs publics.

Autre apport de cet avis, au fil des pages, des vérités sont rappelées, martelées pour faire tomber les stéréotypes, qui ont la vie dure.

Deux sont particulièrement à mentionner car elles conditionnent le futur de nos enfants : « *Les aptitudes, les qualifications et les compétences, qui n'ont aucun caractère sexué, doivent seules justifier l'orientation des personnes vers tel ou tel métier.* »

Deuxièmement, un constat malheureusement trop peu connu : sur 87 familles professionnelles recensées, seulement 13 sont mixtes.

Face à cette inégale répartition des femmes et des hommes dans les métiers, l'avis répertorie de manière exhaustive les freins structurels à cette mixité. Deux d'entre-eux interpellent directement le groupe de l'UNAF.

Le secteur de l'aide à domicile est justement décrit comme un secteur à forte dominante féminine. La question de l'attractivité du métier est essentielle, de même que l'objectif de professionnalisation. Pour autant, il faut pointer l'incohérence aujourd'hui des politiques publiques, qui appellent au soutien de ce secteur promoteur d'emplois non délocalisables mais qui ne reconnaissent pas le coût réel d'une heure de prestation. En retenant des tarifs horaires insuffisants, les conseils généraux tirent vers le bas les qualifications et les rémunérations de ce secteur. Une solution existe : reconnaître le prix horaire de revient de ces services.

Deuxième frein, qui interpelle le groupe de l'UNAF, les difficultés liées à la conciliation vie familiale/vie professionnelle. L'avis note, à juste titre, que l'ajustement entre travail et vie familiale incombe le plus souvent aux femmes et pèse dès lors sur leur épanouissement professionnel et conditionne souvent leur choix dans un sens défavorable à la mixité. La conciliation suppose une reconnaissance dans l'entreprise que les salariés -femmes ou hommes- sont aussi des parents et peuvent aussi être des aidants familiaux auprès de leurs parents âgés. L'UNAF, pour se faire, a publié récemment avec l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) un guide à destination des entreprises pour les accompagner dans la prise en compte de leurs salariés aidants.

Agir pour la mixité des métiers est une démarche au long cours. Le présent avis en constitue une étape importante et le groupe de l'UNAF a voté cet avis.